

FORMATION QUALIFANTE
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE:
JARDINIER PAYSAGISTE
Formation continue de Niveau 3

RNCP38386 - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Date d'enregistrement de la certification : 01/01/2024

Objectif(s) :

Se former au métier d'ouvrier ou jardinier paysagiste par l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole délivré par le Ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'aménager et d'entretenir des jardins privés ou des espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructure (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Public :

Tous publics souhaitant exercer le métier d'ouvrier paysagiste.

Pré-requis :

La maîtrise des savoirs de base (parler, lire, écrire, compter en français) est nécessaire.

Accès et conditions d'admission :

Entrées et sorties permanentes

Positionnement, entretien et questionnaire

Durée :

1 225 heures de formation dont 420 heures en entreprise

Contenu de la formation :

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

♦ **Expression française et communication**

S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale.

♦ **Traitement de données mathématiques**

Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles.

♦ **Education physique et sportive, santé et sécurité**

Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle sociale.

♦ **Monde actuel**

À partir de différentes approches de l'environnement social, prendre conscience des droits, des devoirs et des responsabilités du citoyen

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

♦ Insertion du salarié dans l'entreprise

Disciplines : Sciences économiques, sociales et de gestion

♦ Maintenance des matériels

Disciplines : Sciences et techniques des équipements ; Physique et chimie ; Sciences et techniques des aménagements de l'espace

♦ Mise en place d'aménagements paysagers

Disciplines : Sciences et techniques des aménagements de l'espace ; Disciplines contribuant à l'enseignement du module « Sciences et techniques des équipements » ; Biologie-écologie

♦ Travaux d'entretiens paysagers

Discipline : Sciences et techniques des aménagements de l'espace ; Discipline contribuant à l'enseignement du module « Sciences et techniques des équipements »

♦ Module d'Initiative Professionnelle

Disciplines : Sciences et techniques des aménagements de l'espace

DESCRIPTION DE LA CERTIFICATION

Suite à cette formation, le CAP est délivré après la réussite à l'examen ; il fait l'objet de modalités d'évaluations spécifiques.

Modalités de l'examen : l'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification.

CAPACITÉS GÉNÉRALES

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux:

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle:

CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social:

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

CP4 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager:

CP4.1 Entretenir la végétation

CP4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

CP5 - Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager:

CP5.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

CP5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

CP6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements:

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements

CP6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Séances de formation en salle équipée de vidéo projecteurs pour la théorie (support pédagogiques et techniques).
Explications et exercices pratiques au sein de notre plateau techniques : atelier permanent jardin pédagogique, avec mises en situation réelle.

EPI non fournis. Mise à disposition des moyens pédagogiques du centre : atelier, jardin, matériel, salle de cours, bibliothèque, salle informatique.

La formation est assurée par notre équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

Suivi et évaluation :

Un livret de compétences est établi avec progression tout au long du parcours de formation et évaluations réalisées en cours de formation.

Inscription et présentation à l'examen pour l'obtention du Certificat d'aptitude professionnelle agricole: Jardinier Paysagiste.

Remise d'une attestation de fin de formation accompagnée du diplôme.

Modalités de financement :

- ◆ Dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF)
- ◆ Dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (prise en charge par l'OPCO)
- ◆ Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- ◆ Dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- ◆ Autofinancement

Coût :

16€ de l'heure par stagiaire. L'adaptation de la formation à chaque parcours permet une tarification à la carte.

Accessibilité :

Locaux : réglementation ERP

Locaux accessible aux PMR

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Débouchés et secteurs d'activités :

- ⇒ Agent d'entretien des parcs et jardins
- ⇒ Jardinier paysagiste, d'espaces verts
- ⇒ Aide-jardinier
- ⇒ Manœuvre des espaces verts
- ⇒ Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage
- ◆ les entreprises paysagistes
- ◆ le secteur espaces verts des collectivités territoriales et des villes ;
- ◆ les auto-entrepreneurs.

Suite de parcours en formation possible:

Le CAPA débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un bac pro ou un certificat de spécialisation (CS) du secteur du paysage.

Taux de satisfaction / Taux de réussite :

Note attribuée par nos stagiaires : 4,05/5 (Session 2023)

100% de réussite à l'examen (Session 2023)